



Salaires absents ou lacunaires pour les apprenants de l'ENAP

Les stagiaires CPIP 2^{ème} année alertent. Certains apprenants n'ont pas perçu de salaire et pour d'autres, il a été amputé de l'IFSE car leur arrêté de renouvellement de détachement n'aurait pas été saisi.

La situation atteint tous les personnels en formation actuellement à l'ENAP.

Pourquoi ?

Bien que les DISP soient compétentes pour les questions relatives à la rémunération, ces dernières ne peuvent rien faire.

En effet, le versement des salaires des élèves et stagiaires suit un chemin particulièrement tortueux ; comprenez : une **multiplication de contrôles par plusieurs strates administratives**.

A l'instar du circuit de Chorus-DT, propre aux frais de déplacement, que l'on connaît mieux, le circuit de validation des paies est un **interminable imbroglio** !

Quand un code manque sur les droits ouverts, tout est bloqué !

Si l'équipe de l'UGAFE (unité de gestion administrative et financière des élèves) de l'ENAP est mobilisée dans le paiement des élèves et stagiaires. Elle n'agit pas seule.

La DISP Bordeaux intervient ensuite, puis le SLR (DGFIP) qui autorise les versements.

C'est à la DISP de Bordeaux que **le bât blesse : un seul agent - actuellement absent** - dispose de codes indispensables permettant de régler le problème. Cela empêche les versements dus.

Cette organisation complexe, manifestement toute en **concentration de pouvoirs entre les mains d'une seule personne**, démontre ces limites, au détriment de nos collègues, et toute son inadéquation.

**Pour le SNEPAP-FSU, c'est tout bonnement scandaleux
pour nos jeunes collègues et au regard de la continuité du service public.**

La Direction de l'ENAP prend la mesure de l'urgence et assure être en train de négocier avec le SLR (DGFIP) de Limoges pour un **acompte** (= 90% du salaire) versé au 15.10.26. Les ASS sont également mobilisées pour solliciter des **aides d'urgence**.

Comme le **SNEPAP-FSU**, la Direction de l'ENAP souhaite la **révision de la chaîne de validation des**

paies afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. Dans ce cadre, l'école fait lien avec la DGAP et le Secrétariat Général du ministère, lequel valide les procédures.

L'équipe de l'UGAFE expertise chaque dossier pour remédier au problème. Elle peine à identifier toutes les situations individuelles.

Le SNEPAP-FSU invite tous les apprenants concernés à se faire connaître sans attendre, auprès de l'UGAFE.

Le **SNEPAP-FSU** demeure à la disposition des élèves et stagiaires concernés.